

<p>PV-CM-06052021</p> <p>SEANCE DU 06-05-2021 A 10H30</p> <p>CONVOCAATION DU 30-04-2021</p>	<p>PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</p> <p>—</p> <p>MAIRIE</p> <p>DE</p> <p>BOURDETTES</p> <p>64800</p> <p>—</p>	<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---	--

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LACROUX Philippe

Présents : M.M.LACROUX Philippe, DOMENJOLLE Didier, ALIAS Christian, ARENAS Arthur, BERGERET Jean, BUENDIA Fernand, ALVES Frédéric, BORDES Stéphane, CABALLERO Jérôme, CASTILLON Thierry, TECHOUEYRES Pascal, TERRASSIER Christophe

Mmes SARCA Marie-José, VINGTAN Karine

Excusée : VENANCIO Elodie

Procuration : VENANCIO Elodie à LACROUX Philippe

Secrétaire : ALIAS Christian

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Début de la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil précédent à l'unanimité.

M. le Maire présente l'ordre du jour et les délibérations prévues.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

M. le Maire présente la réglementation et les mesures préventives demandées aux fins d'organiser ces élections. Il propose au conseil municipal de tenir les permanences de 8h00 à 13h00 et de 13h00 à 18h00.

Les équipes ont été constituées de manière à ce que 5 personnes et un président soient présents durant ces créneaux horaires. Tous les membres présents ont accepté de participer à l'exception de Fernand BUENDIA pour des raisons personnelles et d'Elodie Venancio absente ce jour.

Tous les participants à ces élections devront être vaccinés ou détenteur d'un test PCR de moins de 24h. Un appel à se faire vacciner a été fait par M. le Maire. Plusieurs membres du conseil se sont inscrits pour avoir un rendez-vous en priorité.

L'installation de la salle sera à prévoir le vendredi 18 juin ou samedi 19 juin

DECISION N°1 : ACHAT DE TERRAIN INDIVISION MINVIELLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il paraît souhaitable pour la Commune de protéger les espaces verts situés sur le territoire de cette dernière.

Dans cette optique, il serait pertinent pour la Commune d'acquérir plusieurs parcelles sises dans le bois de Langladure et appartenant aux consorts MINVIELLE LARROUSSE. Cette acquisition porterait sur les parcelles cadastrées A 331 (4780 m²), A 333 (4720 m²), A 434 (1145 m²), A 513 (270 m²), A 531 (21 m²), A 330 et la parcelle A 592. Ces deux dernières parcelles étant des biens non délimités, les lots à acquérir seraient le lot numéro 2 d'une superficie de 17 ares pour le lot A 330 et le lot numéro 2 d'une superficie de 10 hectares 47 ares 12 centiares pour la parcelle A 592.

Il est ici précisé que la Commune étant acquéreur, les frais d'acte resteront à sa charge.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'acquisition des parcelles A 331, A 333, A 434, A 513, A 531, le lot numéro 2 de la parcelle A 330 et le lot numéro 2 de la parcelle A 592 auprès des consorts MINVIELLE LARROUSSE.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de recevoir l'acte authentique y afférent.

Voté à l'unanimité

DECISION N°2 : VENTE DE BOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que du bois a été coupé lors des travaux pour construire le bassin écrêteur au niveau du chemin Galy.

Une proposition d'achat du bois abattu a été faite par un professionnel extérieur à la commune.

Cette proposition a été présentée par M. le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE la proposition et cette vente.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

DECISION N°3 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA CANALISATION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SMNEP LIAISON ARTHEZ-D'ASSON - BAUDREIX

Monsieur le Maire explique qu'une délibération a été prise le 28 juin 2018 concernant le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP)

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a décidé la création d'une canalisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix (16km DN 400). Les travaux sont programmés entre 2021 et 2023. Le choix du tracé avait fait l'objet d'une concertation et d'investigations terrain avec les élus de la commune de Bourdettes à l'été 2017.

A l'issue de ces études de conception et afin d'optimiser le linéaire de canalisation, il a été privilégié son passage sur la parcelle A 460, dont la commune de Bourdettes est propriétaire.

Le SMNEP a sollicité la commune de Bourdettes pour la signature d'une convention de servitude pour les travaux de pose, d'entretien et d'exploitation de de la canalisation AEP sur ces parcelles. Cette servitude sera enregistrée au service des Hypothèques.

Suite à de nombreuses concertations, la SMNEP propose un nouveau tracé et demande à passer aussi par la parcelle A1064.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour les travaux de pose d'entretien et d'exploitation de la canalisation AEP du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau et tout document y afférant.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire annonce que la fibre devrait être installée fin juin sur la commune.
- Un dépôt d'ordures au niveau du bassin écrêteur de Riu de Lanne a été signalé. Présence de déchets verts, pots de peinture et autres déchets.

Fin de la séance à 21h00.